Réunion du Comité Syndical

du mercredi 25 avril 2007

CS – 2.09

Création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet

RAPPORT

Présenté par M. Daniel FEURTEY
Vice-Président

Monsieur le Président rappelle la compétence de l'assemblée délibérante en terme de création des emplois, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Dans ce cadre, il propose au Comité Syndical la création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet.

Il s'agit d'un cadre d'emplois de catégorie A relevant de la filière administrative, dont le statut particulier est fixé par le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié.

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget 2007.

Le Comité Syndical, à l'**UNANIMITE** :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.RI.D. ladite délibération ayant été affichée par extrait le - 3 MAI 2007 **conformément au C.G.C.T.**
Dépôt en Préfecture le : - 3 MAI 2007

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

Préfecture du Terr. de Belfort
03 MAI 2007
Service Courrier